



## OLEAGINEUX

### Hors série

du 05/06/2019

#### Rédacteurs

CRA CVL en collaboration  
avec Terres Inovia, FREDON  
CVL et DRAAF/SRAL CVL

#### Directeur de publication :

**Philippe NOYAU**,  
Président de la Chambre  
régionale d'agriculture du  
Centre-Val de Loire  
13 avenue des Droits de  
l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à  
partir d'observations  
ponctuelles. Il donne une  
tendance de la situation  
sanitaire régionale, qui ne  
peut pas être transposée  
telle quelle à la parcelle.

La Chambre régionale  
d'agriculture du Centre-Val  
de Loire dégage donc toute  
responsabilité quant aux  
décisions prises par les  
agriculteurs pour la  
protection de leurs cultures.

*Action pilotée par le  
Ministère chargé de  
l'agriculture et le ministère  
chargé de l'écologie avec  
l'appui financier de l'AFB,  
par les crédits issus de la  
redevance pour pollutions  
diffuses attribués au  
financement du plan  
Ecophyto 2.*

## Tournesol

Suite à une restriction budgétaire nationale de 23% de l'enveloppe dédiée à l'épidémiologie dans le cadre du plan Ecophyto 2+, des adaptations techniques et budgétaires ont été nécessaires sur l'ensemble du réseau régional Centre – Val de Loire.

Le principal objectif des adaptations proposées en région a été de recentrer les efforts du réseau régional d'épidémiologie sur le suivi des bio-agresseurs suscitant la plus forte consommation de produits phytosanitaires ceci afin de se conformer à la contrainte budgétaire et prouver ainsi l'intérêt du dispositif dans l'objectif global de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires du plan Ecophyto 2+.

Dans ce contexte, le Comité Régional d'Epidémiologie (CRE) a acté le 7 décembre 2018, l'arrêt du financement du suivi de la culture du tournesol pour l'année 2019. **Il n'y aura donc plus de BSV consacré à cette culture en 2019.** La qualité et le dynamisme du réseau régional dédiés à cette filière n'ont pas du tout été remis en cause.

### MILDIU DU TOURNESOL

#### Démarrage de la campagne de surveillance du mildiou du tournesol !

En tant **qu'organisme nuisible réglementé**, le mildiou du tournesol (*Plasmopara halstedii*) doit faire l'objet d'une surveillance particulière. Comme chaque année, des inspecteurs de la **FREDON Centre-Val de Loire** (Organisme à Vocation Sanitaire) silloneront les zones de cultures de tournesol de la région au cours des mois juin et juillet dans le but de repérer la présence éventuelle de symptômes et d'effectuer des prélèvements le cas échéant. Tous munis de cartes d'inspecteurs, ces agents sont des garants de la **sécurité phytosanitaire** sur notre territoire. Merci donc de leur réserver un bon accueil.

Pour plus d'informations sur le mildiou du tournesol, consultez la **Note commune 2019 sur le mildiou du tournesol** (document rédigé par Terres Inovia, l'INRA et le GEVES et relu par l'Expert national « Grandes cultures et Biotechnologies végétales » de la DGAL).